CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 159 Mardi 6 Juin 1899 N° 159

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la Société Générale de Publicité, 7, rue Drouot, Paris (Téléphone 221.85) et dans ses succursales
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

Graves événements

LIRE PLUS LOIN :

— Un Attentat contre le Président de la République.

— L'Arrestation de M. Jules Dansette, député d'Armentièrs.

En Algérie

Les jeunes étudiants des écoles spérieures d'Alger ont envoyé à Rouaet, en réponse à son puissant et décisifiscours, un télégramme injurieux.

Rouanet avait dit que les écoles spérieures d'Alger, s'isolant de plus enplus du mouvement intellectuel de la Frnce, risquaient de perdre le sens de nostraditions révolutionnaires et de nos fées.

Cette crainte est-elle fondée ? Je n'ai pas là-dessus d'informations directes, mais dans le trop court séjour qu'j'ai fait en Algérie, il y a quelques anées, j'ai senti combien on y était loin de la France.

Si les jeunes gens ne venaien pas compléter leurs études dans nos uiversités, s'ils vivaient entre eux loirde la France et de l'Europe, il se pourrait bien que la haute culture en Algérie cevînt trop étroitement algérienne, qu'elle perdît cette belle universalité humaine qui fait tout son prix. Voilà ce qu'a dit Rdanet, et les jeunes gens d'Alger lui signifient par télégramme qu'il a très probablement un vil intérêt à parler ainsi.

Pour parler net, c'est un vendu. J'imagine que Rouanet se consolera aisemnt de ces injures. Elles démontrent precisément combien l'antisémitisme agérien a rétréci et abaissé l'esprit des jeunes gens. Ils ne savent plus discuer ; tout comme les suivants fanatiques de Max Régis, ils injurient et ils croient valnement qu'un mot grossier résout tous les problèmes.

Malgré toutes ces clameurs, le discours de Rouanet demeure. Il y a des points de son discours où les députés antisémites n'ont même pas essayé une réponse.

Quand il a démontré, par des chiffres officiels, que les juifs algériens, bien loin d'avoir envahi les fonctions publiques, n'y étaient pas représentés en proportion de leur nombre, que le chiffre des faillites juives étaient proportionnellement très faible et qu'ils n'avaient acquis que 25.000 hectares sur les 135,000 arraches aux Arabes par l'expropriation, ni M. Morinaud, ni M. Marchal, ni M. Drumont n'ont même pu esquisser une protestation.

Et quand Rouanet a flétri les abominables persécutions dirigées contre les juifs pauvres, quand il a montré qu'on les excluait des consultations gratuites qu'on refusait à leurs enfants en maillons les vêtements et les livres, quand il a lu les journaux antisémites qui dénoncent tous les jours les ouvriers juifs, peintres, ferblantiers, menuisiers, et qui exigent que tout travail leur soit retiré, M. Drumont n'a pas osé nier.

Il s'est contenté de dire : « que M. de Rothschild les nourrisse et les habille : il a assez volé ! » Sophisme inhumain et abominable !

Comme s'il y avait solidarité entre les grands financiers juifs, s'enrichissant par la banque et la spéculation, et les pauvres affamés qui dans des quartiers sordides traînent une vie de misère rongée par toutes les maladies d'un sang pauvre !

A ce compte, il faudrait laisser mourir de faim et chasser des hôpitaux les ouvriers catholiques, sous prétexte que la grande finance et la grande industrie catholiques peuvent les nourrir !

Aussi, les antisémites algériens peuvent s'agiter encore et crier. Ils sont perdus. Il ne leur sera plus possible de jeter des juifs sordides et tremblants en proie à des passions sauvages. L'humanité reprendra ses droits en Algérie. Le bon sens aussi.

Les républicains, égarés dans le mouvement antisémite, ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils travaillent contre la liberté.

Ils se sont acharnés à demander l'abrogation du décret Crémieux, comme s'il y avait le moindre intérêt pour l'Algérie à retirer le droit de vote à huit ou dix mille juifs qui ne forment même pas un dixième du corps électoral.

Et, en demandant des lois restrictives du droit politique, ils ont eux-mêmes donné le branle à une politique de restriction et de réaction.

Déjà, le gouverneur Laferrière demande à être armé de pouvoirs nouveaux, à être protégé par des lois répressives contre les violences des journaux et des réunions.

Nous, républicains socialistes, nous avons combattu la féroce réaction antijuive et nous aurons le droit de lutter pour la liberté ayant lutté pour l'humanité et la justice.

Mais les antisémites, au noms de quels principes, au nom de quelle idée, pourront-ils résister aux prétentions autoritaires du gouverneur général ?

Allégueront-ils que le suffrage universel doit être souverain et qu'on ne doit pas gêner les libertés de presse et de réunion qui lui permettent de s'exercer ?

Mais ils demandent la mutilation du suffrage algérien. Bien loin d'étendre aux Arabes, par des mesures graduées, les garanties du droit politique, ils veulent en priver les juifs. Ils font, comme le gouvernement, œuvre de réaction : comment pourraient-ils le combattre ?

Et voici d'ailleurs que M. Laferrière, très subtilement, les prend à leur propre piège.

Les antisémites d'Algérie se sont appuyés sur les éléments italiens et espagnols. Ces peuples catholiques ont la haine traditionnelle du juif, et tous les naturalisés italiens et espagnols ont voté pour les députés antijuifs.

Ceux-ci d'ailleurs leur prodiguaient les avances, et c'est par des affiches en espagnol que Edouardo Drumont et Carlos Marchal sollicitaient leurs suffrages. La France aux Français : *la Francia a los Franceses !*

Cela n'empêchait point M. Drumont et ses amis de se donner comme de purs nationalistes.

A les en croire, s'ils combattent les juifs, ce n'est point par animosité confessionnelle : c'est pour maintenir l'intégrité et la prédominance de notre race.

Et ce bon M. Laferrière leur dit : « A la bonne heure ! Je veux, comme vous, assurer la prépondérance des Français d'origine, et jevais restreindre le droit politique des Juifs, mais je vais ralentir aussi les naturalisations d'Italiens et d'Espagnols ». Et M. Drumont tout penaud dit : « Ce n'est pas de jeu ». Mais, franchement, que peut-il répondre ?

Nous, nous sommes convaincus que c'est par l'école française et par la justice sociale que nous assimilerons tous ces éléments, et nous résisterons aux mesures restrictives de M. Laferrière. Nous voulons élargir les portes de la Cité.

Nous sommes convaincus que l'Algérie doit former, sous la protection de la France, une haute et vivante personne morale par la conciliation de tous ses éléments français, juifs, arabes, italiens, espagnols. L'exclusion serait la ruine et la mort.

JEAN JAURÈS.

LES SANCTIONS NÉCESSAIRES

M. Dupuy ne doit plus dormir sur ses deux oreilles. Il sait que la Chambre est aussi susceptible de s'emballer du côté de la revision, qu'elle s'était aventurée de l'autre côté

L'ovation faite à M. Brisson, lors de l'élection de son ami, M. Thuillier, comme sénateur de la Seine, a été des plus significatives; elle se renouvellera quelque jour au Palais-Bourbon au grand scandale de la petite bande nationaliste.

Déjà l'on voit revenir de loin — tout à fait changés — quelques-uns des bons lâcheurs qui, sous prétextes divers — parce que M. Brisson ne leur avait pas offert un portefeuille ou parce qu'il n'avait pas révoqué ou déplacé leur préfet — avaient combattu la revision ; ils s'empressent autour de l'ancien Président dont le prestige est tout à fait restauré depuis la publication de l'enquête et surtout depuis le rapport Ballot-Beaupré.

Si M. Dupuy marche droit, s'il est décidé à tenir ses engagements du Puy, il a plusieurs mois d'existence ministérielle assurés.

M. Krantz, qui jusqu'à présent s'est bien tenu, est au tournant de sa carrière de ministre de la guerre ; ses amis assurent qu'il fera le strict nécessaire en canalisant la répression.

Il sera bien difficile de soustraire quelques-uns des principaux coupables aux responsabilités qu'ils ont encourues.

Le gouvernement songe à faire un appel à l'accalmie en rendant immédiatement à la liberté le colonel Picquart.

Le cas Mercier est plus embarrassant pour son ancien Président du Conseil et M. Dupuy, malgré toutes les ressources de son esprit, n'a pas encore trouvé le moyen libérateur.

M. Krantz paraît du moins résolu à ne conserver au ministère de la guerre, dans des postes actifs de la garnison de Paris aucun des acteurs de ce drame judiciaire.

Mais les demi-mesures auxquelles se prépare le gouvernement n'empêcheront pas le Parlement de dégager la moralité de tous ces scandales ; une première interpellation va être déposée à la Chambre.

Quelques-uns voudraient attendre la réunion du conseil de guerre ; cette opinion n'a pas prévalu jusqu'ici et l'interpellation dite des « scélérats » est imminente.

Le Sénat n'interviendrait qu'après les explications du gouvernement devant la Chambre.

Echos & Nouvelles

Des plongeurs grecs, ayant appris qu'un vaisseau russe avait été coulé jadis en rade de Tchesmé, résolurent de faire les recherches nécessaires. Le gouvernement turc, avisé de ces choses, passa contrat avec les plongeurs ; il mettait à leur disposition des moyens pratiques d'investigation et s'assurait une part copieuse dans la répartition des bénéfices.

Les plongeurs ont vu leurs efforts couronnés de succès ; ils ont retrouvé le vaisseau russe et dans ses flancs 12,000 ducats en or, 20.000 quadruples ducats, un grand nombre de pièces d'or et d'argent, un encensoir en or, des icones et des plateaux d'argent : bref, toute une fortune, puisque après avoir remis sa part au gouvernement turc, les plongeurs ont conservé pour eux 750.000 francs.

—o—

Plus de typos.

La machine à composer s'implante partout en Amérique.

Il y a actuellement quatre mille machines à composer aux États-Unis. Ces machines ont pris la place d'environ 12.000 ouvriers typographes.

—o—

Le serpent de mer.

Le « Daily Mail » raconte que, sur le livre du bord du Narcissus, navire de la marine britannique, est inscrite la mention suivante, à la date du 21 mai :

« Observé un monstre marin de certainement plus de 150 pieds de longueur, s'avançant à ce qu'il semble à l'aide de vastes nageoires.

Le Narcissus est revenu dernièrement d'Extrême-Orient à Portsmouth et ce monstre marin a été aperçu au large du cap Falcon, sur la côte d'Afrique.

NOS DEPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

LA RÉVISION
DU PROCÈS DREYFUS

L'ARRÊT ET LA PRESSE

Comme bien l'on pense tous les journaux commentent l'arrêt de la cour de cassation. Naturellement, les journaux qui ont lutté pour la justice et la vérité, triomphent à juste titre.

Quant aux feuilles militaristes, cléricales et réactionnaires qui avaient déclaré s'incliner à l'avance devant l'arrêt quel qu'il fût, — tant qu'elles avaient pu croire que cet arrêt, serait favorable à leur misérable cause, on les voit aujourd'hui, avec un parfait jésuitisme protester, avec leur coutumière mauvaise foi, contre la sentence suprême de la Cour de cassation toutes Chambres réunies.

Pour montrer l'insigne parti-pris et la basse canaillerie des feuilles dévouées au sabre et au goupillon, nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de la presse immonde » pour employer la suggestive expression de Zola.

JOURNAUX ANTIREVISIONNISTES

De **Q. de Beaurepaire**, dans l'*Echo de Paris* :

Les dreyfusistes triomphent ; plaignons-les. Leur victoire est celle du mensonge et de l'illégalité ; préférons la défaite. Au-dessus des juges humains, il y a Dieu.

Les comédies de la dernière heure n'ont pu faire illusion ; on ne sauve pas de pareils arrêts à l'aide de pareils moyens. Hier, on assurait qu'Esterhazy avoue être l'auteur du bordereau. Roman d'un matin que le bordereau effacé. Et d'ailleurs, quand cela serait ?

De **M. Rochefort**, dans l'*Intransigeant* :

Mettez à ma disposition un nombre déterminé de millions, et je me charge de trouver en moins de deux heures vingt-cinq rastaquouères qui se déclareront devant le Christ les auteurs du bordereau. Ce que j'en dis là n'est naturellement pas pour les vieux macaques de la Cour de cassation, qui tous — tous, vous entendez bien ! — ont la certitude de la culpabilité de Dreyfus : c'est pour le public qu'on berne et qui a toujours eu une si forte tendance à se laisser berner.

De **M. Paul de Cassagnac**, dans l'*Autorité* :

Parmi les plus désagréablement surpris par l'aveu d'Esterhazy et l'arrêt de la Cour de cassation, seront assurément MM. les experts en écriture, et parmi ces experts, l'incommensurable imbécile qui porte le nom de Bertillon.

Il est rude, il est cruel, après avoir démontré savamment, scientifiquement, que le bordereau est de Dreyfus, d'apprendre qu'Esterhazy en est l'unique auteur.

Nous espérons que la leçon, terrible cette fois-ci, profitera à tous, et que désormais la fortune, l'honneur et la vie des citoyens ne dépendront plus de ces crétins dangereux que l'on a décorés du titre d'experts.

La mésaventure sera la dernière, nous voulons le croire, pour la science des écritures.

C'est la fin d'un charlatanisme qui a trop duré.

Nous y gagnerons de voir le monde judiciaire débarrassé enfin de parasites aussi ignorants que malfaisants.

Mais, la revision étant ordonnée et l'aveu d'Esterhazy enregistré, une sanction grave s'impose.

C'est la fermeture du bureau des renseignements à l'état-major général et son transfert à la Préfecture de police...

On dira : Si Dreyfus a été condamné jadis par ordre du ministère de la guerre, il a été acquitté par le nouveau conseil de guerre par ordre de la Cour de cassation.

Nous n'admettons pas plus la seconde hypothèse que la première, car nous sommes persuadés que le second conseil de guerre, comme le premier, ne s'inspirera que de sa conscience ; mais il aurait fallu éviter à tout prix que de semblables suppositions pussent se produire.

Du *Soir* :

Il suffit de voir quels sont ceux qui triomphent, pour être fixé sur la valeur d'un arrêt qui n'est respectacle ni par ses tendances ni par les moyens qui l'ont préparé.

... En réalité, ce sont les braillards qui ont obtenu la revision au forceps qu'on nous sert aujourd'hui ; c'est par l'intimidation, par la menace, par le chantage qu'on a matté le gouvernement d'abord et la cour de cassation ensuite.

Les dreyfusards, assemblage bizarre de francs-maçons, de sectaires, de rabbins; de pasteurs et de politiciens réformés pour infirmités judiciaires, ont su peser sur les pouvoirs publics, grâce à une tactique dans laquelle l'audace suppléait au nombre ; ils ont, en outre, avec une habileté indéniable, persuadé le personnel politique actuel que l'existence de la République était intimement liée à la revision, et c'est par une telle manœuvre qu'ils ont conduit « l'affaire » jusqu'à l'étape qu'elle vient de franchir aujourd'hui

De **M. Judet**, dans le *Petit Journal* :

Le Conseil de guerre se réunira donc, succombant d'avance à la pression morale et matérielle qui lui enlève son libre arbitre, dans les conditions étroites d'un procès ravalé systématiquement à quelques faits insuffisants et incomplets, dans l'impossibilité de faire luire la grande lumière, en dehors de laquelle il n'y a qu'inintelligence, démence et ténèbres.

Du **Gaulois** :

Nous attendons avec confiance la prochaine décision des juges militaires.

Le Conseil de guerre de 1894 a condamné Dreyfus ; six ministres de la guerre ont affirmé sa culpabilité. D'autre part la Cour de cassation paraît admettre son innocence.

Le Conseil de guerre de Rennes arbitrera ce conflit juridique et nous donnera la conclusion devant laquelle nous sommes prêts à nous incliner, pourvu que cet arbitrage puisse se produire en toute liberté.

Quant à **M. Drumont**, dans un article d'halluciné, il regrette « qu'un général n'ait pas remis tout en ordre en renversant tout ».

C'est l'apologie du coup d'Etat.

Journaux révisionnistes

Voici maintenant des extraits de journaux républicains, défenseurs de la Justice :

De **Jaurès**, dans la *Petite République* :

La grande bataille est gagnée; bataille de la vérité contre le mensonge, de l'humanité contre la barbarie, de la République contre la réaction.

Nous ne nous arrêterons pas à commenter l'arrêt : il est d'une netteté décisive. Devant l'évidence de la vérité les esprits les plus réfractaires seront obligés de s'incliner, et le pays, délivré enfin du mensonge, aura un immense mépris pour ceux qui depuis deux ans le trompaient et l'abaissaient.

L'arrêt de la Cour NE LAISSE RIEN SUBSISTER DES CHARGES *sous lesquelles le malheureux Dreyfus fut accablé.*

Les aveux prétendus qu'a racontés Lebrun-Renaud ne sont qu'une protestation d'innocence. Tout démontre que le bordereau est d'un autre officier que Dreyfus. La Cour ne nomme pas Esterhazy, mais elle le désigne très clairement.

Enfin, la Cour, plus hardie que le rapporteur Ballot-Beaupré, a abordé et détruit le dossier secret. Elle a proclamé que la fausseté ! Non, non, cela n'est pas ! Cela ne pouvait pas être.

La lutte a été longue et dure. Mais le mensonge est vaincu, mais le crime est terrassé, et la vérité luit et la justice triomphe. Victoire !

De **M. Yves Guyot**, dans le *Siècle* :

Il y a des ironies cruelles dans cet arrêt de la Cour de cassation. C'est sous le ministère de M. Lebret, garde des sceaux qui, candidat il y a un an, se proclamait adversaire de la revision, qui la Cour de cassation rend un arrêt qui doit le couvrir de confusion.

Du **Petit Bleu** :

Les considérants de l'arrêt sont d'une remarquable netteté et d'une irréfutable logique. Les faits nouveaux sont établis avec une saisissante clarté.

Dreyfus a été condamné sur une pièce secrète illégalement communiquée et qui ne le concernait pas, et sur le bordereau dont il n'est pas l'auteur. L'innocence est formellement reconnue, et le jugement du nouveau Conseil ne saurait être douteux.

CONSEIL DE CABINET

LE RETOUR DU CAPITAINE

Paris, 4 juin. — Le président du Conseil, les ministres de la marine, de la guerre de la justice et des colonies se sont réunis ce matin au ministère de l'intérieur pour s'entretenir des mesures à prendre pour le retour de Dreyfus en France.

La conférence a duré de 10 heures à 11 heures et demie. Les résolutions suivantes ont été prises.

Le croiseur *Sfax*, qui est actuellement à Fort-de-France, va se rendre aux îles du Salut pour y prendre Dreyfus.

Il y sera jeudi ou vendredi et pourra en repartir pour la France dimanche prochain 11 juin.

La traversée des îles du Salut à Brest durera environ quinze jours, c'est donc vers le 26 juin que le « Sfax » mouillera à Brest.

A bord, le capitaine Dreyfus — on sait que l'arrêt le remet en possession de son grade — sera soumis à un régime analogue à celui appliqué autrefois au lieutenant de Segonzac lorsqu'il fut conduit de France au Sénégal pour y être traduit devant un conseil de guerre.

Le capitaine Dreyfus occupera une cabine d'officier dans laquelle ses repas lui seront servis. Il pourra sortir sur le pont dans l'après-midi, de une heure à quatre heures.

A son arrivée à Brest, le capitaine Dreyfus sera remis aux autorités militaires pour être transféré à la prison militaire de Rennes.

Le nouveau conseil de guerre

Le 10e corps d'armée est commandé par le général Lucas, commandeur de la Légion d'honneur, qui compte quarante et un ans de service, quinze campagnes, deux blessures et une citation.

Le parquet du conseil de guerre du 10e corps comprend :

Commissaire du gouvernement : Le chef d'escadron de gendarmerie en retraite L.-N. Carrier, chef d'escadron du 20 septembre 1880 ancien commandant de la gendarmerie de l'arrondissement de Blidah ;

Rapporteur : Le capitaine d'infanterie en retraite L.-L. Jacquier, capitaine du 31 août 1878, ancien capitaine au 53e de ligne;

Greffier : L'officier d'administration de 3e classe C.-J. Papillon.

Il n'y aura pas d'instruction nouvelle. Le commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de Rennes, se bornera à rédiger un acte d'accusation qui délimitera, aux termes fixés par l'arrêt de la Cour, le caractère des débats. En somme, la séance du Conseil de guerre ne sera qu'une simple formalité.

L'innocence de Dreyfus étant clairement prouvée et ressortant entièrement du texte même de l'arrêt, l'acquittement du capitaine est certain et ne peut faire aucun doute.

La dépêche de Mme Dreyfus à son mari

Voici le texte de la dépêche envoyée hier soir par Mme Dreyfus à son mari :

« Capitaine Alfred Dreyfus,
Ile du Salut.

» Cour de cassation proclame revision avec renvoi devant conseil de guerre. Sommes de cœur et de pensée auprès de toi. Partageons immense bonheur. Baiser ému de tous.

» LUCIE »

HOMMAGE A MADAME DREYFUS

M. Hervé de Kerohant, journaliste catholique, directeur du *Soleil*, vient d'adresser la lettre suivante à M. Lucien-Victor Meunier, directeur du *Rappel* :

« Mon cher confrère,

» Après la plaidoirie superbe de Me Mornard, à la veille de l'arrêt de la Cour de cassation, ne croyez-vous pas que les gens de cœur, sans distinction de politique ou de religion, pourraient s'unir pour offrir un témoignage de leur respectueuse sympathie à la noble femme qui a toujours cru à l'innocence de son mari, qui n'a jamais ajouté foi aux rapports infâmes des policiers, qui a souffert et lutté sans jamais désespérer de la justice ?

» Ne croyez-vous pas, mon cher Meunier, que l'initiative d'une manifestation de cette nature pourrait être prise par vos collaborateurs et par vous, dans la maison de Vacquerie qui était si bon, si *humain*, dans la maison du grand porte-drapeau *Chatenay*, qui a écrit ces vers d'un sens si fin et si pur :

Quand tout se fait petit, femmes, vous restez grandes.

» Cordiale poignée de main,

» Hervé de KEROHANT. »

Le directeur du *Rappel* fait suivre cette lettre des lignes suivantes :

Je remercie M. Hervé de Kerohant de l'honneur qu'il me fait en m'adressant cette belle et éloquente lettre.

Et puisqu'il veut bien nous y convier, nous répondons avec empressement à ce généreux appel ; nous sommes, nous collaborateurs et moi, heureux et fiers d'écrire, à côté du sien, nos noms au bas de l'idée noble et grande qu'il a eue le premier.

Quelle manifestation ? Comment exprimer, traduire nos sentiments de respectueuse sympathie, d'admiration envers de nos sœurs ainées ? Je n'ai point pris le temps d'y réfléchir...

Il ne saurait nous être interdit de nous unir pour déposer une couronne aux pieds de la noble femme dont l'indestructible confiance en celui qui tout accablait a eu une part, non la moindre, de notre force.

C'est à rendre cet hommage si mérité que M. Hervé de Kérohant nous convie : encore une fois je le remercie de m'avoir permis de joindre mon nom au sien et à mon tour, j'invite tous nos amis à s'associer à cette pensée si généreuse, si haute.

Ils répondront à notre appel, j'en suis bien sûr.

Puisque ce Lys a poussé, droit et magnifique, au-dessus du limon infect des mensonges et des turpitudes, nous avons bien le droit de le saluer, avec admiration, avec reconnaissance, de le remercier d'être si blanc, si pur, blancheur qui *lachète*, beauté qui console, parfum qui repare ; de le remercier pour son parfum pénétrant et doux, qui chasse les odeurs rebutantes qui ont fait stagner si longtemps, pestilentielles, au ras du sol, tant de lâchetés, de haines et tant de crimes.

UN ATTENTAT
contre le Président de la République

Un Complot Royaliste. — Arrestation de M. Jules Dansette, député d'Armentières.

Paris, 4 juin. — Cet après-midi, à 2 h. 1/2 M. Emile Loubet, président de la République, quittait Paris se rendant à l'assistance Auteuil, au grand steeple-chase de 120.000 fr. Le Président était dans un landau attelé de deux chevaux. Dans sa voiture avaient pris place M. Charles Dupuy, président du conseil, et le général Bailloud, chef de sa maison militaire. Même ordre suivant dans une seconde voiture, avec M. Combarieu, chef du cabinet civil du Président de la République. Sur son passage, les curieux qui stationnaient avenue Marigny se sont découverts et ont acclamé le Président aux cris de : Vive Loubet !

Une foule considérable s'était massée dès deux heures un quart de chaque côté de l'Arc-de-Triomphe, dans l'avenue des Champs-Elysées et sur le terre-plein de l'Arc-de-Triomphe.

Un service d'ordre assez considérable avait été organisé à cet endroit, il était dirigé par M. Bouvier, officier de paix divisionnaire, assisté de plusieurs officiers de paix.

Vers deux heures un quart sont passés MM. Leygues et Lebret. A deux heures trente, le capitaine Dreyfus est également passé ; dès qu'il a été reconnu, il a été l'objet d'acclamations enthousiastes.

A 2 h. 35 passent M. Blanc, préfet de police accompagné de M. Dujalet, son chef de cabinet. Le Président de la République est arrivé sur la place de l'Arc-de-Triomphe à deux heures 40; la foule s'est découverte respectueusement et a acclamé le chef de l'Etat, dont le landau s'est engagé dans l'avenue du Bois de Boulogne.

A AUTEUIL

Le président, à son arrivée à Auteuil, a été reçu par le président et les membres du comité des steeple, qui l'ont conduit à la tribune d'honneur où se trouvaient déjà les ministres et les membres du corps diplomatique.

Le drapeau a été aussitôt hissé sur le faîte de la tribune.

L'ATTENTAT

Au moment où le départ du grand steeple allait être ordonné, quelques individus sans aveu, visiblement recrutés dans les rangs des ligues nationalistes, les plus militantes et tous coiffés, par une intention d'ironie douteuse et d'esprit facile, de chapeaux dits « *Panamas* » à larges bords, se mirent soudain, obéissant au signal d'un sifflet à roulettes, ou à Déroulède, à envahir le pesage voisin des tribunes, quittant la pelouse en courant aux cris de : « *A bas Loubet ! Panama !* »

L'un de ces forcenés, parvint jusqu'à la tribune présidentielle, et, en criant : il faut que je te tue ! il leve sur le président, au mi-

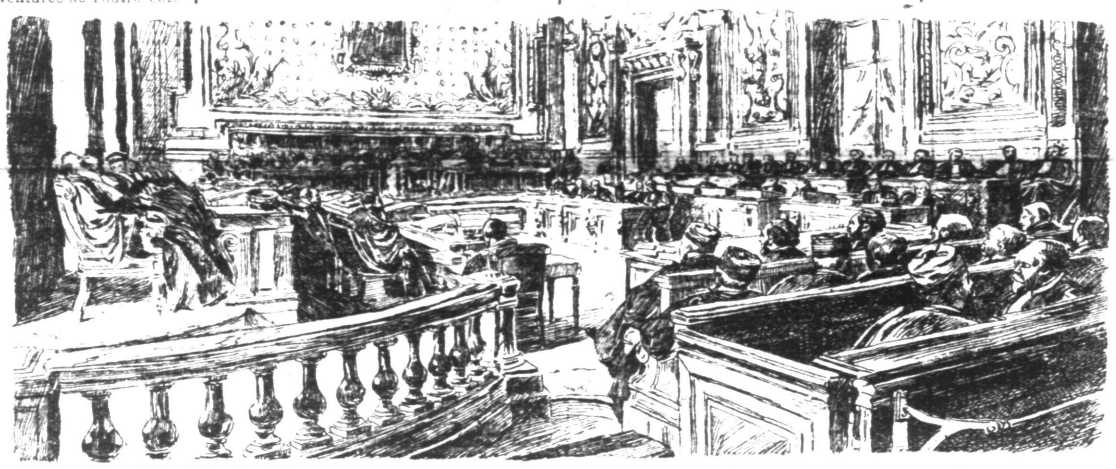

LA COUR DE CASSATION TOUTES CHAMBRES RÉUNIES *(Dessin de Morcels)*